

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents : M. METERY Alain, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, Mme PAGE Laetitia, M. Gilbert BLANC, M. LACOMBE Jacky, M. LOUCHE Morgan, Mme BLANCHARD Karine, Mme POULARD Magalie, Mme VANDROUX Viviane, Mme REGNIER Karine.

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2020

Mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de mandater avant le vote du budget primitif 2021, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés lors de l'année 2020 (non compris les crédits destinés au remboursement de la dette).

Total des crédits d'investissement pour l'année 2020 : 19 239 €

Enveloppe maximale autorisée : 4 809.75 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater avant le vote du budget primitif 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 4 809 euros.

Crédits répartis comme suit :

Article 21568.12 (Extincteurs) = 700 €

Article 21312.18 (Travaux écoles) = 1 000 €

Article 21318.18 (Travaux bâtiments) = 1 000 €

Article 2132.18 (travaux logements écoles) = 1 000 €

Article 2151.16 (Travaux de voirie) = 1 000 €

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 28 janvier 2021

Projets 2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir aux projets qui pourront être inscrits au budget primitif 2021.

Convention cantine 2021

Document non reçu - Question reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

Questions diverses

Achat de fleurs dans le cas de décès d'un membre de la famille d'un(e) conseiller(ère) municipal(e): Dans le cas du décès du conjoint, de parents et enfants.

Journée citoyenne : Le Conseil est invité à réfléchir pour l'organisation d'une journée citoyenne.

Congés de la secrétaire : du 8 au 12 février 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Alain METERY